

LE GUETTEUR

DE S^Y-QUENTIN ET DE L'AISNE

FONDATEUR :
CH. POINCARÉ
Directeur-Gérant de 1869 à 1908

Le GUETTEUR paraît, à Saint-Quentin, les Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi.
Un SUPPLÉMENT de 4 pages, renfermant des Nouvelles locales, des Variétés, un Bulletin commercial, est joint au numéro du Samedi soir.

ABONNEMENTS

Saint-Quentin	Un an 18 fr.	6 mois 9 fr.
Atte et départements limité	20 fr.	10 fr.
France	22 fr.	11 fr.
Le Dimanche seul	11 fr.	

IMPRESSIONS

TIPOGRAPHIQUES EN TOUT GENRE

Insertions légales et judiciaires

(Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1 franc)

INSERTIONS

annonces, la ligne, 1 franc ; Réclames, 0,40 à 1 franc divers, 0,50 à 1 franc ; Chroniques locales, 1 franc.

PUBLICITÉ LIBRE. Les Annonces et Réclames peuvent être

reçues directement aux bureaux du Guetteur, 21, rue Croix-Belle-Porte, à Saint-Quentin.

On s'abonne aux Bureaux du GUETTEUR, rue Croix-Belle-Porte, 21 (Téléphone 214).

Les abonnements datent des 1^{er} et 15 de chaque mois. Tout abonnement qu'on laisse renouveler est éligible en entier. Un franc de frais de recouvrement à domicile, lorsque l'abonnement n'est pas payé à son échéance.

UN SUPPLÉMENT est joint au Numéro de ce jour.

Saint-Quentin, 2 Mars.

A BATONS ROMPUS

L'aéronautique militaire, la création de la quatrième arme, la grève générale des mineurs en Angleterre, le développement du banditisme à Paris, fournissent à l'heure actuelle nombre de sujets de discussion. Nous ne parlons pas des problèmes aussi délicats que complexes qui s'agissent au Parlement, à commencer par les retraites ouvrières pour finir par la question des logements ouvriers. Il est entendu qu'aucun problème ne doit laisser nos honnables indifférents. Ils discutent même des choses qui ne les regardent aucunement, par exemple la loi réduisant à dix heures la journée de travail; il nous semble que les travailleurs ont réclamé de tout temps la liberté complète du travail. A vouloir légiférer sur tout et à propos de tout, on aboutit au vote de lois purement tyranniques, aussi préjudiciables à l'ouvrier qu'on veut protéger, qu'à l'industrie au développement de laquelle on apporte constamment des entraves.

Voici les unions syndicales de Lyon qui représentent de nombreuses industries faisant vivre les ouvriers; elles se prononcent contre la loi et nul ne pourra contester leur compétence. Elles ont sur la matière l'opinion de l'industrie tout entière. Que demandent-elles, en somme? Une enquête sérieuse qui démontre le danger de réduire encore la journée de travail en présence de la concurrence étrangère. Aux arguments apportés à la tribune en faveur de cette enquête, le ministre du travail, qui s'y connaît, s'est borné à répondre que l'industrie ne serait pas atteinte. Qu'en sait-il?

Une telle réponse est à la portée du premier venu. Nous l'avons entendue déjà lorsqu'il s'est agi de la loi sur les retraites ouvrières. Une enquête ouverte dans toute la France dans le but de connaître l'opinion des intéressés a démontré que les syndicats ouvriers étaient opposés à la loi. Est-ce que cette opinion a prévalu au Parlement? Pas le moins du monde. Nos honorables n'ont tenu aucun compte du résultat d'une enquête qu'ils avaient ordonnée.

En ce qui concerne l'aéronautique militaire, il ne sera besoin d'aucune enquête pour connaître l'opinion du pays. L'opinion est unanime à réclamer du gouvernement toutes les mesures propres à sauvegarder le pays contre tout danger venant du dehors. Le Parlement ne lui a jamais marchandé les sacrifices souvent lourds réclamés pour la défense nationale; il en sera encore de même lorsqu'il s'agira de voter des crédits pour doter l'armée d'aéroplanes et de ballons dirigeables.

Nous connaissons les embarras financiers du gouvernement; il a tant dépensé qu'il hésite à imposer aux pays de nouveaux sacrifices. Il ne s'agit plus ici de tenir des promesses faites à la légère, dans un intérêt électoral, mais de dépenses nécessaires si l'on veut que la France puisse résister à tous les assauts. Nos amis n'ont jamais ménagé les avertissements; prenez garde, disent-ils aux ministres si pleins de confiance dans les finances de l'Etat, un jour viendra où toutes les réserves seront épuisées et alors il sera nécessaire de recourir à l'impôt. Que disons-nous? Des réserves! Mais le gouvernement n'a plus depuis longtemps un centime au compte de réserve. Il dépense au jour le jour toujours plus que les recettes ne produisent, et le jour où l'armée réclame des sacrifices nouveaux, il est acculé à cet aveu peu honorable qu'il n'a pas un sou en caisse.

C'est alors que se manifeste cet élán magnifique des villes votant des crédits pour doter l'armée des en-

gins destinés à la défense nationale. N'y a-t-il pas là une cruelle leçon pour les gouvernements trop prodigues de nos finances? L'Etat, on semble trop l'oublier, n'est pas et ne peut pas être un vaste Bureau de bienfaisance où vient s'alimenter l'armée innombrable des quémandeurs. On pourrait en dire autant pour certaines villes qui trouvent l'occasion de dépenser les ressources du budget tout en restreignant les travaux d'évitement.

Combien d'autres sujets s'offrent à l'esprit du chroniqueur? A côté des aéroplanes, des ballons dirigeables dont on ne peut contester l'utilité, il va falloir construire des hangars pour les abriter. Va-t-on encore faire appel à la bourse du public pour couvrir ces dépenses nouvelles? Si nous sommes bien renseignés, l'administration municipale de Saint-Quentin seconde bien volontiers toutes ces initiatives; elle ne reculera pas devant la dépense d'un hangar lorsqu'un champ d'atterrisage aura été choisi.

Ce sera un bon mouvement. Personne en France ne désire la guerre, mais si le pays veut la paix, il entend rester armé pour être prêt en cas d'attaque.

Fort heureusement, tout danger de conflagration semble disparu et nous estimons que le réveil du sentiment national y est pour quelque chose. Félicitons-nous en, et souhaitons de n'avoir bientôt plus en France ni un adversaire ni un ennemi à combattre. Les ennemis de l'intérieur, malheureusement, ne désarment jamais, mais le jour où l'autorité le voudra, elle en aura facilement raison. Il n'est pas douteux que l'absence d'autorité et la clémence des tribunaux sont pour beaucoup dans le développement du banditisme qui sévit surtout à Paris.

Sans autorité, un pays ne peut ni vivre ni se développer.

V. MARQUANT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} mars 1912

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Brison.

Les Traités secrets et la Constitution

L'ordre du jour appelle la discussion de la résolution de M. Jacques Pion, tendante à la révision de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875. Il s'agit, comme on sait, des traités secrets.

DISCOURS DE M. PION

M. Pion estime que les traités secrets, qui se comprennent sous un gouvernement monarchique, ne sauraient être admis sous un régime purement électif qui se réclame de la souveraineté nationale.

M. Pion constate que c'est en vertu de la Constitution de 1875 que des traités secrets ont pu être passés avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie.

Il rappelle dans quelles conditions a pu être passé le traité avec l'Angleterre, puis le traité avec l'Espagne au sujet du Maroc.

— Si nous avons été mal renseignés, l'empereur d'Allemagne l'a été beaucoup mieux que nous. De la veille de Tanger et les menaces de guerre.

M. Pion refait l'histoire des traités.

Si M. Pion, dit-il, avait parlé nettement, on aurait évité bien des malentendus.

On se souvient du retrait des projets de consortium préparés par le gouvernement lui-même à cause des attaques de la commission du budget.

On ne savait pas que ce consortium était la conséquence du condominium.

M. Poincaré dit que c'est une erreur de faire. Il n'y avait qu'un lien moral entre le traité de 1909 et l'affaire de la N'Goko-Sanga.

Plusieurs voix: Jamais on n'a parlé de lien moral à la commission du budget.

M. Poincaré: — On pouvait le supposer. (Mouvements sur certains bancs.)

M. Pion: — Ce fut la première conséquence de la dissimulation du traité de 1909.

Il y en a eu une seconde dans l'affaire des chemins de fer marocains.

C'est cette dissimulation qui a amené des sentiments de défiance entre la France et l'Allemagne. C'est cette dissimulation qui a déterminé M. Kiderlen-Waechter à dire à notre ambassadeur: « Cherchez autre chose. »

Une fois les négociations engagées sur le terrain des concessions, des tentatives mystérieuses se sont produites qui ont énervé l'opinion et l'on en est arrivé à se dire qu'il n'y avait d'autre alternative que la guerre ou une cession de territoire.

On objectera, dans les autres pays les mêmes dispositions constitutionnelles autorisant les traités secrets.

Mais le Président de la République n'est qu'un simple temporaire.

Le roi, ou contrepartie, est l'émanation de la nation. (Hruit à gauche.)

Il n'est pas admissible qu'un président irresponsable et temporaire puisse engager la politique extérieure du pays. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Quand le ministre des affaires étrangères

ou le président du Conseil agit au nom du Président de la République, il ne communique rien aux autres ministres dont il est pourtant solidaire.

Dans les affaires les plus graves il n'y a plus de responsabilité nulle part.

M. Pion rappelle que la Constitution de 1848 portait qu'aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par l'Assemblée nationale.

Toutes les républiques ont adopté les mêmes principes, et notamment les Etats-Unis.

En 1873, M. Thiers propose une semblable disposition, elle provoque sa chute.

En 1874, le Cabinet de Broglie la reprend, et l'on se demande comment et pourquoi la Constitution de 1875 s'est écartée de cette solution logique.

M. Pion expose le système qu'il propose: un Conseil composé d'élus de la nation, placé à côté du Président de la République; six députés et trois sénateurs.

Il est urgent de donner à notre politique extérieure une homogénéité qu'elle n'a pas avec nos changements de ministères.

Il faut en finir avec des institutions fâcées, qui mettent en péril la sécurité du pays.

Il vaut mieux encore aller à Versailles pour de retourner à Algérie ou à Berlin.

Les socialistes approuvent.

M. Ringuier, socialiste unifié, lit une déclaration concluant à l'adoption de la résolution de M. Pion.

DISCOURS DE M. POINCARÉ

M. Poincaré demande à la Chambre de repousser le projet de résolution signé par une quarantaine de membres de la droite et appuyé par le groupe socialiste. (Rires.)

Des changements constitutionnels sont des entreprises toujours graves et auxquelles le gouvernement ne saurait s'associer sans motifs sérieux.

La Constitution de 1875 a fait ses preuves; elle a permis au pays de se relever, de s'assurer des alliances et des amitiés, et de réaliser une politique démocratique.

Le gouvernement estime qu'il faut laisser au chef de l'Etat le droit de négocier quand le sécurité de l'Etat le commande.

Il démontre que les autres nations se réservent la possibilité de faire des traités secrets, nous serions dans un état d'infériorité si nous renoncions nous-mêmes.

Le projet de résolution est mis aux voix. Il est repoussé par 372 voix contre 146.

La Politique Extérieure

On aborde les dix-huit interpellations sur la politique extérieure.

M. Joseph Reinach déclare qu'en raison des circonstances actuelles et du fait que les négociations avec l'Espagne sont encore en cours, il retire son interpellation, ainsi que MM. Berry, Thalamas et de Chappedelaine. (Très bien! Très bien!)

M. Bluysen développe un plan d'organisation qui, s'il était suivi, éviterait le renouvellement des fautes commises en Algérie et en Tunisie. Il prône la création d'un Ministère de l'Afrique du Nord.

M. Jaurès, qui doit prendre la parole après M. Bluysen, s'excuse de ne pas avoir apporté ses documents.

La suite des interpellations est renvoyée à vendredi.

LA CONSTITUTION DE 1875

M. Aubriot développe une motion de résolution tendant à la révision de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 21 février 1875, mais il ne s'agit pas de traités secrets, mais bien des attributions du Sénat.

Il s'agit simplement dans la proposition qu'il dépose de limiter les attributions du Sénat et il pense que les républicains la votent.

M. Poincaré remercie l'orateur de vouloir dégager le gouvernement des soucis et des préoccupations, mais il craint que sa proposition ne lui crée d'autres préoccupations et d'autres soucis. Avant de réviser la constitution, il faudrait mettre un peu d'ordre dans les débats de la Chambre et ne pas improviser un débat en pleine séance.

M. Aubriot répond qu'il se borne à demander l'urgence, afin que la Chambre fasse connaître sa pensée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'urgence de la proposition de M. Aubriot est mise aux voix.

Par 390 contre 98 voix, elle est repoussée.

La Chambre décide de discuter lundi en tête de l'ordre du jour le projet relatif à l'émission des obligations pour les chemins de fer de l'Etat.

La séance est levée à 5 h. 10 et renvoyée à lundi 2 heures.

—

LE CONSERVATISME DES RADICAUX

M. Augagneur, dans un banquet anniversaire de la République de 1848, a donné à ses auditeurs un excellent conseil dont le Rappel lui fait compliment.

Il a déploré la consommation d'hommes politiques que fait notre démocratie, et il a exhorté les électeurs français, et ceux de Lyon en particulier, à ne pas changer de représentants. On est à la fois charmé et surpris de voir les bons apôtres du Bloc parler comme M. Thiers.

Mais à qui la faute si la troisième République a usé tant d'hommes d'Etat?

Il a, depuis quarante ans, préché constamment la méfiance à l'égard des meilleurs défenseurs de la République, qui a renversé tant de ministères uniques pour prendre leur place si ce n'est le parti dont M. Augagneur est présentement une des parures? Les radicaux nantis s'avisaient aujourd'hui de vouloir arrêter la marche des événements; ils voudraient fixer l'histoire au moment précis où ils la trouvent que tout va bien pour eux.

Ce calcul nait prouve qu'on peut avoir des illusions aussi à tout âge et que l'on en est arrivé à se dire qu'il n'y avait d'autre alternative que la guerre ou une cession de territoire.

On objectera, dans les autres pays les mêmes dispositions constitutionnelles autorisant les traités secrets.

Mais le Président de la République n'est qu'un simple temporaire.

Le roi, ou contrepartie, est l'émanation de la nation. (Hruit à gauche.)

semble à présent que la violette est une fleur trop triste, avec sa teinte sombre, et son parfum, en somme, laisse beaucoup à désirer. Je me souviens d'avoir cueilli, dans un parterre, une jacinthe fraîche éclosé dont la couleur était tout ce qu'on peut imaginer de plus joli ; je voudrais être une jacinthe des jardins.

— Je n'y vois pas d'inconvénient, dit la fée

Et Jeanne fut une jacinthe, entre des plates-bandes de buis, dans le parterre ensoleillé.

Mais elle ne fut pas satisfaite encore. Jacinthe, elle voulut être une pivoine ; la couleur des jacinthes lui avait bien-tôt déplu. Pivoine, elle voulut être un lys ; elle trouvait les pivoines trop rouges. Lys, elle voulut être une rose ; elle jugeait les lys trop blancs. Et elle ne se montra pas contente même quand elle fut une rose !

— Eh ! rose ma filleule, dit la fée au hennin d'argent, qu'est-ce donc qui vous désole ? N'a-t'il pas été fait selon votre souhait ? N'êtes-vous pas aussi fraîche, aussi délicieusement odorante que toutes vos sœurs du parterre ? En vérité, je ne puis m'expliquer ce qui cause le souci qui vous tient.

Après avoir soupiré, Jeanne répondit :

— Je voudrais être une fleur tellement exquise qu'il n'en existât jamais de pareille, une fleur plus adorable que les violettes, les jacinthes, les pivoines, les lys, et que les roses elles-mêmes, une fleur plus jolie que toutes les fleurs !

— Bon ! que ne le disiez-vous plus tôt ; répartit la bonne fée en riant.

Et alors qu'arriva-t-il ? Il arriva, sous un coup de baguette, que Jeanne redevint Jeanne elle-même, — Jeanne si jolie et si jeune, ayant au visage des pâleurs si tendrement rosées, et de qui venaient des arômes si frais et délicats, pareils à ceux qu'aurait de la neige parfumée, que lorsqu'on la frôlait, même en plein hiver dans la rue ou sur la route, on croyait passer à côté d'un mois d'avril.

CATULLE MENDES.

Les Propos du Docteur "Tant Mieux"

L'énigme un tantinet vieillotte et qui pourtant ne manque pas de grâces a pour mot : *Les grâces*. Voyez, je vous mâche toujours la besogne. Sans « les grâces » rien ne plaît sur la terre. Le chrétien disait autrefois « les grâces » à la fin des repas. Et c'est précisément pour cela que le gourmand craint de les entendre.

Quant à l'énigme « à encadrer », elle a pour mot : *Portrait*. Vous voyez bien qu'elle est à encadrer.

Le portrait de ma mie est plus beau que l'amour même ! Mais elle est plus belle que lui.

En voici une d'énigme dont on ne peut pas dire qu'elle n'a ni pied ni tête. Jugez-en. Je la dédie aux mathématiciens, futurs clercs, élèves ou anciens élèves de Polytechnique :

Mon être est composé d'une tête et d'un pied. Et je cache toujours mon pied ou ma tête. Si vous voulez me voir le pied, cherchez combien j'ai des raisons en tête. Voulez-vous me saisir la tête. Prenez la raison par mon pied.

Là ! Avec cela vous pouvez vous reposer. Bonsoir !

Le DOCTEUR "TANT MIEUX".

Ont envoyé des solutions justes : Un bonjour à Fernand et Valentine, un Manchon, Saint Francisco Ferrer, mon oncle Thomas, Valentin et son âne, Graziella, la Bazoché, une Langue bien pendue, Israël, la Valse brune, pour que Claire joue encore « Fleur d'amourettes ».

Spectacles, Sports, Sociétés

AU SPLENDID-CINÉMA. — A la demande de très nombreuses personnes et en raison du succès colossal remporté par la fameuse vue *Les Victimes de l'Alcool*, le Splendid-Cinéma, qui ne saurait rien re-

fuser à sa fidèle clientèle, ne pouvait mieux faire que de la représenter.

Ce grand drame social, que tout le monde voudra voir et revoir, sera donné samedi et dimanche prochain en supplément à un merveilleux programme dont voici les détails.

SPLENDID-CINÉMA : La Rose de Maman, drame de Vitagraph ; L'aventure du gitane, La petite actrice, drames variés ; Le factionnaire de l'Empereur, anecdote historique ; Qui trompe-t-on, scène hilarante, jouée par le sympathique Costello, que tout le monde voudra voir en costume.... féminin ; Jeunes animaux, en couleurs, très intéressant ; La demoiselle du notaire, comédie ; Le Splendid-Cinéma-Actualités ; et en supplément : *Les Victimes de l'Alcool*, grand drame social d'une durée de 40 minutes, admirablement agencé, aux situations poignantes, au dénouement tragique, qui fera couler bien des larmes ; en raison de son importance et pour n'en priver personne, cette vue sera présentée en matinée vers 5 heures et en soirée vers 11 heures.

ATTRACTONS : *Le trio Bonnes*, musicaux fantaisistes ; *Lucil-Méry*, chanteuse à voix, dans ses créations.

Dimanche à 3 heures, grande matinée avec réduction aux enfants et militaires. Le cirque est bien chauffé et la location y sera ouverte dès samedi matin à la première heure.

AU KURSAAL. — Fidèle au programme qu'elle s'est tracé, et désireuse avant tout de présenter des spectacles de tout premier ordre, la Direction du Kursaal continue cette semaine avec un programme qui ne comprendra que des nouveautés, les meilleures de toutes les marques.

Comme toujours il y aura soirée ce soir samedi, matinée et soirée dimanche et soirée lundi. Les billets du chocolat Poulin seront reçus à toutes ces représentations, sauf toutefois à la matinée du dimanche.

Enfin voici tous les détails du programme : La Fille des Chiffonniers, d'après le célèbre drame d'Anicet-Bourgeois, durée : 35 minutes ; la Fille du Juge d'instruction, scène policière, une des meilleures créations du petit prodige, qu'est Bébé, dès jeudi en matinée ; le Printemps fleuri, merveilleuse vue en couleurs naturelles ; la Cigale, Cœur de Far-West, drames variées ; Serment de fumeur, Moustache est un simulateur (joué par le chien Barnum) ; Succès d'auteur, vues comiques et de bon aloi ; La double méprise, bouffonnerie américaine jouée par le sympathique Costello ; le Destin des mères, scène dramatique remarquable de « La vie telle qu'elle est », durée : 35 minutes ; Gribouille redevenu Boireau, scène hilarante jouée par l'amusant Gribouille qui nous fit rire bien souvent ; Pathé-Journal et les principaux faits divers du monde.

Tout ceci accompagné comme il convient par l'excellent orchestre si apprécié de la fidèle clientèle du Kursaal, c'est plus qu'il n'en faut pour passer de très agréables moments.

La location est ouverte tous les jours de spectacle.

NOUVELLES RÉGIONALES

FLAVY-LE-MARTEL. — En vertu de deux contraintes par corps, rendues exécutoires, décernées par M. le percepteur de Chevencourt (Oise), les gendarmes ont mis en état d'arrestation Albert Devillers, manouvrier, né à Flavy-le-Martel, demeurant à Plessis-Brion, débiteur envers l'Etat d'une somme de 86 fr. 83 et d'une autre de 150 fr. 58, à la suite de deux jugements pour chasse à l'aide d'engins prohibés prononcés contre lui par le tribunal correctionnel de Compiègne le 14 novembre 1911.

NAUROY. — On nous écrit :

Le concert organisé par les Anciens élèves de l'école de garçons, sous la direction de M. Caré, instituteur, avec le concours de la musique municipale, a pleinement réussi, et les nombreuses personnes qui en dehors de toute autre considération ont tenu à donner ce témoignage d'estime, de sympathie et d'encouragement à ces jeunes gens ainsi qu'à la fanfare en assistant à leur fête présidée par M. Mascret, maire et conseiller d'arrondissement, ont eu la satisfaction de passer agréablement quelques heures.

Le programme qui était des plus variés comprenait divers morceaux qui furent interprétés avec beaucoup de talent par les acteurs et actrices amateurs, tous enfants de Nauroy.

La grâce avec laquelle se sont présentées Mmes Hélène Boncher et Rachel Cagniart, et la façon irréprochable dont elles se sont acquittées de leur rôle dans les deux duos « L'Ecole des Fauvettes » et « Lorraine-Alsace », ont été très remarquées.

Quant aux jeunes gens, ils ont fait preuve d'un réel talent et depuis la chansonnette jusqu'au drame ils ont été parfaits de naturel et d'aisance. Quelques uns même promettent de devenir des acteurs remarquables, et les applaudissements qu'ils recueillirent leur ont montré qu'ils n'avaient pas à regretter le travail assidu qu'ils ont dû fournir cet hiver.

Le piano était tenu avec beaucoup de dextérité par Mmes Marguerite Mascret et Blanche Guille qui en dehors de l'accompagnement des chansonnettes ont exécuté deux morceaux à quatre mains avec infiniment de talent et en se jouant de toutes difficultés.

Après la 1^{re} partie M. Caré, l'organisateur du concert, a trouvé des paroles vibrantes pour remercier les personnes présentes et en particulier M. le Maire, qui avait bien voulu accepter la présidence, les membres de la fanfare qui ont concouru au succès de la journée en exécutant une fantaisie et un pas redoublé avec beaucoup d'entrain sous l'habile direction de M. Bas.

Après avoir également adressé ses remerciements aux généreux donateurs qui ont permis d'organiser une magnifique tombola, ainsi qu'à M. Bas Ezéchiel dont le dévouement est à toute épreuve, M. Caré se tournant vers les anciens élèves de l'école auxquels il est sincèrement attaché, on le sent, a laissé parle son cœur, et avec émotion leur a adressé quelques paroles qui impressionnèrent profondément l'assistance et mouillèrent bien des paupières. Nous nous en voudrions de ne pas citer certains passages.

« Et vous, mes chers amis, ne méritez-vous pas aussi votre petite part de remerciements et d'éloges. Depuis plusieurs mois nous travaillons ensemble à la réussite de cette fête. Mieux que personne, j'ai pu apprécier votre assiduité, votre empressement, votre désir de bien faire, vos longs et patients efforts. Mais ce que j'ai prisé par dessus tout, c'est la bonne et grande cordialité dont vous ne vous êtes jamais départis ; c'est l'union étroite qui n'a cessé de régner parmi vous. Dites vous bien qu'avec la respectueuse sympathie que vous m'avez toujours témoignée, rien ne pouvait plus réjouir mon cœur d'instituteur et d'éducateur.

« Vous êtes encore bien jeunes et ce n'est pas à votre moindre mérite ; vous ignorez bien des côtés de la vie ; vous n'en connaissez ni les luttes si après, ni les rivalités si mesquines, ni les dissensions, ni les égoïsmes, ni les bassesses, ni les rancunes. Vos jeunes âmes ne se sont épanouies jusqu'alors qu'à la franche gaîté ; le sourire règne sur vos lèvres et la joie sereine sur vos fronts. Oh ! faites qu'aucun nuage ne vienne assombrir un ciel si pur. Faites que les liens de cette douce et tendre amitié contractée sur les bancs de l'école, loin de se retrancher, se resserrent et se fortifient toujours davantage ; qu'il n'y ait place chez vous que pour la droiture, la justice, la bonté la fraternelle solidarité et vous aurez combiné l'un de mes vœux les plus chers.

« Et vous Mesdames et Messieurs, vous qui êtes témoins de vos efforts, vous qui voyez tout ce que nous nous efforçons de mettre de chaud, de vibrant, de bon, de beau, de noble dans le cœur de vos enfants, à vous de nous juger et de nous dire si notre œuvre mérite votre approbation et vos encouragements ».

Les applaudissements frénétiques qui accueillirent ces chaudes paroles vous ont prouvé M. Caré que vous avez bien mérité des habitants de Nauroy.

Nous espérons que vous n'en resterez pas là et qu'avec des jeunes gens si étroitement unis, au milieu desquels vous vous plaisez, cela se sent, à la bonne volonté desquels vous pouvez faire appel, il vous sera agréable pour la satisfaction de tous de former une excellente association d'anciens élèves, qui resserrera davantage encore les liens qui unissent notre belle jeunesse nauroyenne.

Un spectateur.

LEHAUCOURT. — Il paraît démontré qu'on tient enfin l'assassin de la malheureuse cabaretière d'Ailles, tuée à coups de marteau le 22 novembre 1909. Ce serait un certain Emile Vauzelles, dit « Le Vitrier », âgé de 35 ans, marchand de peaux de lapins à Lehaucourt.

Il est prouvé que Vauzelles, qui avait travaillé à Ailles, en 1908, connaissait la position assise de la victime.

De plus, le marteau dont se servit l'assassin a été reconnu pour appartenir à M. Décaudin, cultivateur à Lehaucourt, d'où Vauzelles s'absenta le jour du crime. Vauzelles se livra enfin à des dépenses exagérées et s'établit cabaretière.

On se souvient qu'une somme d'environ 900 francs a été dérobée dans les tiroirs de la victime.

Vauzelles, qui était détenu, pour vol d'un cheval, à la prison de Loos, a été arrêté, malgré ses énergiques dénégations. C'est une lettre anonyme adressée au parquet de Cambrai qui l'a dénoncé.

FOLEMBRAY. — M. Joseph Maréchalle, couvreur à Folembray, rentrait de son travail, jeudi dernier à 4 heures du soir. Mme Maréchalle occupée à sa lessive, avait placé sur le feu une lessiveuse à peine remplie d'un tiers d'eau. Le couvreur voulant faire chauffer du café déplaça le récipient et le posa à terre, puis il alla au buffet couper une tranche de pain pour son jeune fils Pierre, âgé de 3 ans, qui jouait dans la maison.

Au moment où M. Maréchalle se retournait, ayant refermé le buffet, il aperçut son enfant qui, marchant à reculons, venait tomber à la renverse dans la lessiveuse.

Retiré aussitôt par ses parents, le pauvre petit fut déshabillé et M. le docteur Amiard, de Coucy-le-Château, venu aussitôt. Malgré les soins énergiques du médecin, Pierre Maréchalle, profondément brûlé à la poitrine et au dos, mourut à une heure du matin, après d'atroces souffrances.

Les époux Maréchalle qui adoraient leur enfant sont inconsolables.

CHAVONNE. — Le Parquet de Soissons s'est transporté jeudi à Chavonne pour enquêter au sujet de la disparition mystérieuse d'un conscrit nommé Normand.

Le jour même de la révision à Vailly, plusieurs jeunes gens se promenaient sur le bord de l'Aisne lorsque l'un d'eux, pour soi-disant faire peur à des oiseaux, aurait tiré un ou plusieurs coups de fusil.

Normand a-t-il reçu un de ces coups et est-il ensuite tombé dans l'Aisne ? Mystère !

L'enquête du Parquet de Soissons parviendra peut-être à délier les langues et à éclaircir l'affaire.

HAM. — Un épouvantable accident s'est produit dans la nuit de vendredi à samedi à la distillerie de Sébastopol. La victime est un jeune homme de 18 ans, Delanchy Jean-Baptiste-Louis, dit Victorien, originaire de Villers-Faucon, employé depuis un an environ dans cette usine.

Vers 1 heure du matin, un ouvrier ayant pénétré dans le séchoir de la distillerie, trouva Delanchy étendu sur le plancher et ne donnant plus signe de vie ; le malheureux jeune homme portait plusieurs blessures, notamment à la joue gauche, au crâne et à la poitrine.

M. le docteur Duvivier, mandé aussitôt ne put que constater le décès.

Delanchy se trouvait seul dans le séchoir au moment de l'accident. On suppose qu'ayant été atteint par une courroie en marche, il aura été projeté violemment sur le sol et tué sur le coup.

Le plus petit conscrit de France

Le plus petit conscrit de France s'est présenté devant le conseil de révision de Brisec (Finistère). Né le 5 novembre 1891, Alain Guégen mesure 0 m. 92 et pèse 28 kilos. Il est très bien constitué et fort intelligent.

Etat-Civil de S^t-Quentin

VENDREDI 23 FÉVRIER 1912

NAISSANCES

Garçons : 1. — Filles : 1.

MARIAGES

Néant.

PUBLICATIONS

Gaston-Maurice Verrier, employé de